

Convocation Du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 1^{er} Mars à 8 heures 1/2 du matin, pour la Session ordinaire de février

Ordre du jour :

- 1 Correspondance et affaires diverses
- 2 Demandes d'acquisitions de terrains
- 3 Projets de lotissements - Avis du conseil
- 4 Chemin de P^{te} Com N^o 16 - Prolongement
- 5 Service des bateaux - Nantes. Breckemaert
- 6 Chemin de fer - Nantes. Lege - Carif
- 7 Curage des ruisseaux
- 8 Ouverture de crédits
- 9 Sursis de incorporation
- 10 Demandes d'allocations militaires
- 11 Assistances.

Reçu le 22 février 1931
Le Maire
J. Rivière

Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Mars 1931

L'an mil neuf cent trente et un, le premier du mois de mars à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Rivière, Maire, pour la Session ordinaire de février

Présents: M. M. J^r Mailloux, Marchais, Rivière, Guéin, Gaujeron, Hervouet, Chiffaine, Cancheau, Billy, Jutard, Royer, Fabrice, Martin, Poussin

Bréronneau, Fay, Marteteau, Mace, Boukin,
Choucholle & Durpin

Absents: M. M. Sorin, Courcier, Riaux & Chaurélay,
excusés.

M. Fay est nommé secrétaire

Les procès verbaux des séances des 14 et
29 Décembre 1930 sont lus et adoptés sans obser-
vation.

Suris d'incorporation

Le Conseil municipal donne un avis favo-
rable à la demande de Suris d'incorporation, pour
rampement d'échelles, formé par le jeune Cosme
Michel, de la classe 1931, élève à l'École de mé-
decine et de pharmacie.

Demandes
d'allocations militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes des personnes tendant à obtenir l'allo-
cation journalière pendant la présence de leurs enfants
sous les drapeaux (soit comme appelés, soit
comme réservistes).

Le Conseil après en avoir délibéré donne le
avis suivants:

1:
Farry fr, Colombeau, a Rayon
avis favorable

Guequier & Stephan, rue Emile Reda
avis favorable.

2:

Le Nue épouse Barreau, rue de la Folie,
avis favorable

Gierin Marie épouse Mercier, a Rayon
avis favorable.

Blin épouse Royer, aux Naudierès
rue Leclat, avis favorable

Chevreau épouse Métaireau, rue Charles Riaux,
avis favorable

Léon Germain épouse Lirand, rue Ebnès
prolongée, avis favorable

Gallais épouse, a la Chevreau,

avis favorable

Patron épouse Vaujé, aux chapelles

avis favorable

Prou née Faigu, à Rayon

avis favorable

Bouchéau fe Legobebel, à Prand,

avis favorable

Assistance aux
Vieillards

Montieur le Président dépose sur le bureau
toutes les demandes d'assistances aux Vieillards
aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont déjà
été examinées par le bureau de Bienfaisance

Savoir

1^o Gâtine V^e Courmeau, à la chaussée,
ajourné faute de renseignements complets.

2^o Bayin V^e Vêcheulle à la Blordicé,
admise pour 50 francs

3^o Brin Philomène, ruelle de St Jorges

4^o Barré Lucien, à la Morinière, admis
pour 50 francs

5^o Bureau V^e Cangeuf, à la Blordicé,
non admise reçoit 75⁺ par mois de ses enfants.

6^o Etuillard V^e Lévêque, rue Roine
non admise reçoit 50⁺ par mois de son gendre

7^o Misset V^e Angibaud, à la G^{de} houe
admise pour 50⁺

8^o Guisot V^e Cherrier, à Voithouse,
admise pour 30⁺

9^o Artaud Josephine, à la chaussée
admise pour 40⁺

10^o Aubin Pierre Marie, au Bras Landreau,
non admis, n'est pas nécessaire.

11^o Vaisin V^e Fraveau, résidant à Calmont,
admise à 50⁺

Assistance aux
 femmes en couches.

Montieur le Maire communique au Conseil
toutes les demandes d'assistances aux femmes
en couches.

Savoir:

- 1^o M^{me} Houin née Padiou, 70 rue Nationale, admise
- 2^o M^{me} Jubel née Brochant, champ de foire, non admise
- 3^o M^{me} Verrière née Relandeau, Croissant, non admise
- 4^o M^{me} Guilloton née Mangues, Haut. Fc, admise
- 5^o M^{me} Breunneau née Robert, Aesnai, admise
- 6^o M^{me} Vaël née Marion, Morinier, admise
- 7^o M^{me} Marais née Faubertan, Maupertuis, non admise
- 8^o M^{me} Figureau née Cécile, Petite Lande, admise
- 9^o M^{me} Faubertan née Magnot, Chêne. Gala, admise
- 10^o M^{me} Héllouin née Métayer, Haute. Fc, admise
- 11^o M^{me} Boquel née Gallais, au Petit Clos, non admise, selon 40 + 10 par jour
- 12^o M^{me} Guéroux née Vaubin, rue N° 100, non admise
- 13^o M^{me} Averty née Gaudin, G^d rue à Crantemault, non admise
- 14^o M^{me} Clavier née Crothier, G^d rue à Crantemault, non admise
- 15^o M^{me} Leclair née Ferronet, aux 10^s Chapelles, admise
- 16^o M^{me} Anillon née Bernard, rue Pillac, admise
- 17^o M^{me} Héllouin née Carreau, aux Chapelles, admise

Ouverture de
Credits

non le
non 42

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la situation financière de la Commune, soumise par M^r le Receveur Municipal, vote sur la proposition

reconnu pour vpl de dépenses
faits en 1920

de M^r le Maire, les compléments de crédits ci-après
à prélever sur les fonds disponibles de la Commune,
exercice 1930

Savoir:

art 2.	Frais de bureau de la Mairie.	16, 90
" 8	Frais de perception taxes communales	42, 48
" 24	Sapeurs pompiers & matériel d'Incendie	837, 95
" 32	Entretien des Vêtements Communaux	20 500, ..
" 40	Contingent pour aliénés	3 994, 10
" 42	Contingent pour A.M.G	10 000, ..
" 58	Mobilier scolaire	7 920, ..
" 71	Entretien des rues quai et places	275, ..

Ann 29
Mun 29

Curage des ruis. eaux

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée
qu'aux termes de la circulaire de M^r le Préfet en date
des 30 8^e 1899, le Conseil municipal est appelé à se
prononcer chaque année dans sa session de février sur
l'opportunité des curages à effectuer dans la com-
mune.

Ruisseau intéressent Rep^s:

- 1^o ruisseau de la Jaquie (limite Rep^s Bouquemaiz
- 2^o " de la Suiferie (Hautsais - Voalinière - Suiferie
- 3^o " de l'Illette (limite Rep^s - Sorinières - Vertou)
- 4^o " dit "Le Danube" (Moulins à l'anney Teil de Rep^s)

Le Conseil municipal

Considérant que le libre écoulement des
eaux intéresse tout à la fois l'agriculture et la
salubrité publique;

Émet le vœu que le curage à venir soit
à venir soit ordonné le plus tôt possible et
exécuté par les intéressés ou à leurs frais, conformé-
ment aux lois sur la matière, sur les cours d'eau
de la Commune ci-après désignés:

- 1^o Ruisseau de la Jaquie
- 2^o Ruisseau de l'Illette

Ann 29
Mun 29

Ligne de Nantes à Legé
et des Dornières à
Rocheservière.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de
M^r le Préfet, dans laquelle il fait connaître qu'il a
prescrit une enquête d'utilité publique dans la com-

mine de Rezé sur l'art 1^{er} de l'art 2^e avenant à la
 convention des 26 Novembre et 23 Décembre 1925 présentée
 par la C^{ie} Française des chemins de fer à voie étroite
 (Ligne de Nantes à Lezay et des Sournières à Rocheservière,
 Aux termes du dit art 1^{er} la C^{ie} ci-dessus désignée
 est autorisée depuis le 1^{er} août 1929 jusqu'au 31
 Octobre 1930, à percevoir pour les ^{tarifs} marchandises, la
 majoration de 35 00%

M. L. Fournier du Contrôle termine son rapport
 en indiquant que l'art 1^{er} de l'art 2^e avenant qui est
 soumis à l'enquête ne fait donc que proroger une situa-
 tion qui existe depuis le 1^{er} août 1929, et qu'en aucune
 façon il ne prévoit une augmentation des tarifs
 actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne
 un avis favorable.

Affaire Bouyer

M. le Maire donne lecture d'un extrait de la deli-
 bération du Conseil départemental de l'Enseignement
 primaire en ce qui concerne la demande d'indemnité
 de logement présentée par M. Bouyer, Institutleur
 assigné à Port-Raulteau.

Le Conseil départemental a donné à l'unan-
 mité, moins 3 voix, un avis favorable à l'imposition
 d'office à la Commune de Rezé d'une indemnité
 complémentaire de 116 H, à titre d'indemnité de
 logement.

M. le Maire fait ensuite connaître que la Commis-
 sion des Finances, dans sa séance du 22 février dernier
 a décidé de ne pas revenir sur les décisions antérieures
 du Conseil municipal.

Après intervention de M. Gaugeroy et de M.
 le Maire, le Conseil municipal, adopté à l'unanimité
 la décision de la Commission des Finances.

Lettre de M. le Curé de Rezé

M. le Maire donne connaissance d'une lettre
 de M. le curé de Rezé, du 27 Janvier 1931 concernant
 les réparations urgentes à faire à la toiture de l'église de
 Rezé. Il donne ^{ensuite} lecture de sa propre réponse dans la

quelle il demande au Curé dans quelle proportion, le cas échéant, le Conseil paroissial entrerait dans la dépense.

Il indique ensuite au Conseil municipal qu'il a fait établir un devis par l'architecte communal dont le montant s'élève à 3868.67; il ajoute que la loi de 1905, sans faire un devoir à la Commune de faire les réparations, la rend tout de même responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de sa négligence (jugement du Conseil de Préfecture de Coulance pour l'église de la Balbade).

M. Pary dit que si nous sommes en quelque sorte, dans l'obligation de faire les réparations, il n'en est pas moins vrai que les usagers de l'église ont refusé de se soumettre à la loi et ont fait des communes les propriétaires d'édifices dont elles n'avaient nullement besoin.

M. Martin fait remarquer que M. le Curé dans sa réponse au Maire torture les textes de loi en ce qui concerne la dévolution des titres de rentes aux œuvres de Bienfaisance, car l'arrêt du Conseil d'Etat ne vise que les parties de titres de rentes affectés à des services culturels au tarif de 1907. Par ailleurs au cas où l'église deviendrait par son mauvais entretien, un danger public, la commune a le droit d'en interdire l'accès et de commencer la procédure de désaffectation.

Le Conseil après délibération, à l'unanimité moins une voix, accepte de participer pour les deux tiers dans la dépense. - Le vote à peine acquis la réponse de M. le Curé de Profé est apportée au Conseil où il informe celui-ci que le Conseil paroissial a décidé d'entrer pour un tiers dans la dépense figurant au devis.

Lettre de la S. N. E.
Caul de gressif.

Ann. 2. 13/21

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S. N. E. au sujet de la mise en vigueur d'un tarif à prix dégressifs pour l'énergie fournie pour l'éclairage et les applications agricoles et

et domestiques de l'électricité

Cette question n'intéresse pas la commune de Roff.

Transformateur à
Crestemoult

La S.V.E. ayant demandé à installer un transformateur à Crestemoult, le Conseil désigne la place de la bascule pour l'édification de ce bâtiment.

Le montant de la location est fixé à 50⁺ par an.

Extension du réseau
du gaz.

Pour 1931, le Conseil arrête comme suit la liste des canalisations à établir:

1 ^o	Rout. de Poff.	107 m.
2 ^o	Haute. Fe	40
3 ^o	ru. Jb. Lesler	137
4 ^o	Blouvière	100 (annulé) (probl. de terrain)
5 ^o	ru. du Marché	100

Corps de militaires
morts des suites de
guerre.

Le Conseil décide que les corps des militaires Mousseau & Costard, inhumés dans le cimetière, seront exhumés & réinhumés aux frais de la commune dans le terrain réservé aux Morts pour la Patrie.

Traitement des gardes
champêtres.

Le Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances décide, qu'à partir du 1^{er} mars courant, les gardes champêtres Jorin & Burgaud seront augmentés de 200 francs par mois.

Le traitement de la porteuse de dépêches est porté à 6000⁺ par an à compter du 1^{er} mars également; de plus elle recevra une indemnité de bicyclette de 20 francs par mois et le montant de sa cotisation pour les assurances sociales sera à la charge de la commune.

(Le complément de crédit nécessaire sera prélevé sur l'art 13.)

Traitement de la porteuse
de dépêches

Retraite de Mme Aubert

La Commission des Finances propose de verser à Mme Aubert, une pension viagère annuelle de 360 francs. Adopté à l'unanimité.

Extension des pouvoirs
des
Juges d.e. Douai

Comme suite à sa délibération du 14 Décembre
1930 et après lecture du rapport de M. Martin,
et sur la demande de celui-ci; le Conseil passe à
l'ordre du jour.

Statut du
personnel M. G. G.

M. Gaudy propose de nommer une
commission.

Elle sera composée de :

M. le Maire

M. Martin

M. Pavy

M. Gaudy

M. Jubard

Cette commission se réunira le soir chez
M. Marty.

Acquisition et cession
de
terrain

M. le Maire communique au Conseil les
arrêtés d'alignements concernant M. B. Bretschel
& Berger, en bordure du chemin N° 7, traversé du Parc au
136.

Par suite des alignements donnés il résulte que
1. M. Berger cède à la voie publique 110^m 64 de terrain
estimés à raison de 20^{fr} le m² soit pour un prix total
de 872^{fr} 80

2. M. B. Bretschel cède à la voie publique : 1. 65^m 42 à 15^{fr} le m²
981^{fr} 30, 2. 16^m 33 à 20^{fr} le m² = 326^{fr} 60, soit en totalité
1307^{fr} 90

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'acquiescer
aux conditions ci-dessus fixées les terrains de M. B. Berger
& Bretschel, le montant de l'acquisition soit 2120^{fr} 70
sera inscrit au budget additionnel de l'exercice 1931;
par ailleurs le Conseil municipal demande la dispense
de purge des hypothèques

Monsieur le Maire dépose sur le bureau avec
pièces à l'appui 3 demandes d'acquisitions de terrains
formulées par M. Grain, Berger et la Société
civile de St Paul.

Il communique ensuite au Conseil le projet -

Reunion 20 Mai 1931
Reunion 15 Juillet

arrêté pour
pour le 17 5/30
2 terrain à acquiescer

Reunion 8 21 31

Reunion le 21 31

verbal d'estimation dressé par M^r le voyer communal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de céder aux pétitionnaires les terrains qu'ils sollicitent aux conditions ci-après :

Noms des Pétitionnaires	N ^{os} des parcelles	Lieu dit	Superficie	Prix dit m ²	Valeur	Observations
Orain	1	Moulin de Grand	53 m ²	3.50	185.50	
Mergée	2	M ^r Paul	14.52	15.	262.80	
M ^r civile de M ^r Paul	3	M ^r Paul	131.20	15.	1969.50	

Aucune suite ne peut être donnée à la demande de M^r Brisson, tentant à obtenir l'acquisition d'un terrain en bordure du chemin N^o 20 attendu que son voisin Raffin ne veut pas lui céder son droit de préemption.

Proposition Le Sourd — Après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Le Sourd au sujet de son terrain situé au village de la Batte Londe,

Le Conseil, à l'unanimité, sur la proposition de M^r le Maire passe à l'ordre du jour.

Chemins vicinaux reconnus
Entretien.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M^r l'Ingénieur Subdivisionnaire, donne son approbation au devis concernant la fourniture de matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux reconnus et demande la mise en adjudication le plus tôt possible.

La longueur totale des chemins à entretenir est de 6.727 m.

La dépense prévue pour 5 années s'élève à 54.175⁺, non compris la somme à valoir de 5.425⁺

Lotissements.
Volere - M^r Paul

Monsieur le Maire soumet au Conseil 2 projets de lotissements, lesquels ont été examinés par la

Commission des Travaux Publics

Le Conseil municipal donne un avis favorable
à ces lotissements, aux conditions suivantes:

1^o Lotissement de la Volière

Le lotisseur devra envoyer les eaux usées dans le fossé
qui borde la route & qui va tomber dans l'aqueduc
existant.

2^o Lotissement St. Paul

Le lotisseur devra établir des canalisations
suivant la pente du terrain pour l'écoulement des
eaux ménagères pour la partie longeant la rue
du Cabanié

Chemin de Gracq
N^o 16
prolongement

Monsieur le Maire expose sur le bureau le
dossier concernant le projet de racc' du chemin vicin-
al ordinaire N^o 16 à Crémontoult

Il donne ensuite lecture du rapport du commis-
saire-enquêteur relatant qu'aucune réclamation n'a été
faite pendant la durée de l'enquête

Le Conseil après en avoir délibéré donne un
avis favorable au dit projet, tel qu'il est présenté.

Chemin des Mahauderies

Sur une demande de M^r Chirchalle au sujet de la
construction du chemin des Mahauderies (partie comprise
entre la route de Bachevaux et le ch^o N^o 13) M^r le Maire
rend compte de ses démarches auprès de M^r d'Orfeuille
et informe le Conseil que les travaux du chemin de
Maupertuis se feront sans interruption.

Service des Bateaux

Monsieur le Maire rend compte de ses
2 voyages à Paris:

Le premier effectué avec M^r Sorin avait pour
but d'amorcer l'affaire des Ruyquies au point
de vue Inscription Maritime.

Dans le deuxième voyage M^r le Maire a assisté
à la réunion d'une Commission où figuraient M^r
le Directeur des Travaux Publics, M^r le Directeur
de la Marine Marchande, deux autres chefs de Service
du même Ministère, M^r Perfeline de Vantes, un
Ingénieur représentant M. Watte' Ingénieur principal,

la dite Commission a décidé de soumettre au Ministère compétent, une addition provisoire au Décret de 1926 permettant aux bateaux, faisant le transport des passagers dans la Bassée. Sous d'obtenir des Induits maritimes qui seraient détachés de d'autres bateaux

M. le Maire donne connaissance de la lettre de M. le Préfet du 28 Janvier 1931 relative à la demande du Syndicat des dockers, et en même temps la réponse qu'il lui a faite.

Il donne connaissance encore d'une nouvelle lettre de M. le Préfet, où celui-ci l'invite de son intervention auprès de M. le Voté

Après délibération d'ici il ressort que l'exploitation des Salorges - Antilles sera longtemps déficitaire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de faire escale aux Salorges à la condition :

1° de ne pas entrer dans la dépense d'installation d'un nouveau ponton

2° que la Chambre de Commerce et la Ville de Nantes lui fournissent une subvention de 250 francs par jour soit 7500 francs par mois.

D'autre part le Conseil municipal demande qu'une déclaration d'utilité publique soit prise en faveur du Service des Proquies et charge M. le Maire de demander une subvention au Conseil Général.

Le Conseil modifie le tarif des bateaux pour ce qui concerne le service de Montemault à Nantes & vice-versa, le dit tarif est porté de 0.90 à 1.00 à partir de ce jour.

Comme suite à la lettre de M. le Préfet du 10 février 1931, le Conseil approuve, le règlement du Service des bateaux et apporte les modifications demandées à l'article 2 et enfin, désigne pour faire partie de la Commission d'exploitation :

1 copie homologuée à M. le Maire le 29 mai 1931

Tarif. modification
après le 1er mai

Règlement approbation
après le 15 mai 1931

Règle. pour le service

- 1^o Directeur: M. Kerregan, capitaine au long cours
- 2^o Conseillers municipaux: M. M. Marchais et Chiffani;
- 3^o Pilote: M. Sorin; 4^o usager M. Durand Petit

Le conseil propose a la nomination de M. le Prefet:

Pilote: M. Bessac

usager: M. Massa

Crampoyers.

Le Conseil municipal renouvelle le voeu qu'il a exprime dans sa seance du 9 mars 1930 au sujet des abonnements et tarifs reduits sur la ligne des Crampoyers - Pont Roustean, les 3 Mandiers.

Chomage.

M. Churchill propose la creation d'un fonds de chomage, M. le Maire fait remarquer que la Commune ne peut que donner des secours.

M. Martin propose l'ouverture d'un credit de 5000⁺, a reporter au budget additionnel de 1931.

Adopte.

M. Miniacin
 M. H. Renault
 M. Billet
 M. B.

M. Babine
 M. Marchais
 M. Finchoff

M. Bailliet
 L. Jubard
 M. Marchais
 L. Canzencop

M. Sorin
 M. L. Duboucau
 M. S. L. Duronnet
 M. L. Duronnet
 M. L. Duronnet